

Décharge 2006 : Agence européenne de la sécurité aérienne

2007/2058(DEC) - 22/04/2008 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Agence européenne de la sécurité aérienne pour l'exercice 2006.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2009/223/CE concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence européenne de la sécurité aérienne pour l'exercice 2005.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne de la sécurité aérienne sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2006.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 22 avril 2008 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 22 avril 2008).